

RÈGLEMENT DU CHALLENGE MELEC Top 12 Nouvelle-Aquitaine

4^{ème} édition 2025 - 2026

Article 1. Présentation du challenge MELEC Top 12 Nouvelle-Aquitaine

La région académique Nouvelle Aquitaine (académies de Bordeaux, Limoges, Poitiers) organise, avec la collaboration, le soutien et la participation des sociétés LEGRAND, SONEPAR et CHAUVIN ARNOUX (ci-après dénommé « les organisateurs »), du 6 octobre 2025 au jeudi 11 juin 2026 inclus, le challenge « MELEC Top 12 Nouvelle-Aquitaine » (ci-après dénommé « le Challenge »).

Le Challenge repose sur une préparation puis une réalisation imposée d'une installation électrique sur une maquette 3D, l'ensemble exécuté par des binômes d'élèves ou d'apprentis volontaires de 1^{ère} bac pro MELEC d'un même établissement. Les apprenants sont encadrés par un ou plusieurs enseignants de la filière.

Il peut concerner un chantier de rénovation, de nouvelle réalisation ou d'amélioration d'habitat, d'atelier ou de locaux techniques. Ce chantier permettra dans sa réalisation de prendre en compte la baisse de la consommation de l'énergie et les problématiques actuelles de transition et de sobriété énergétique. Il pourra être en lien avec :

- la gestion active et le pilotage des bâtiments (GTB, GTC, bâtiments intelligents) ;
- la distribution de l'énergie électrique ;
- la protection du bâtiment, des biens et des personnes ;
- la gestion technique de l'habitat connecté et la gestion des énergies.

Article 2. Calendrier et documents à fournir

[Inscriptions via la plateforme M@gistère 2 du Challenge](#) : à partir du 6 octobre 2025, 8 h 00 et jusqu'au vendredi 19 décembre 2025, minuit, via le formulaire d'inscription disponible sur la nouvelle plateforme du Challenge.

Remise des productions sur la plateforme du Challenge : **entre le 5 janvier 2026, 8 h 00 et le jeudi 7 mai 2026 minuit.**

Finale et remise des prix : 9,10 et 11 juin 2026, au LP PAUL GUERIN, 19 rue des Fiefs, 79000 Niort. Le programme et les horaires de la finale sont décrits dans l'article 6.2 de ce présent règlement.

Article 3 : Conditions de participation

Le Challenge s'adresse aux établissements LP et CFA publics, les LP privés sous contrat de la région académique Nouvelle-Aquitaine.

Il est ouvert aux élèves et aux apprentis des classes de première des baccalauréats professionnels des Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés (MELEC).

Il peut y avoir une ou plusieurs équipes par établissement. Une équipe est composée d'un binôme d'élèves, d'apprentis ou d'un élève et d'un apprenti.

Article 4. Modalités de participation et procédures d'inscription

Les chefs d'établissement, après avis des enseignants, procèdent à l'inscription des candidats. Ils proposent la candidature des élèves volontaires. L'académie de l'établissement doit être précisée.

Les inscriptions se font sur la [plateforme M@gistère 2 du Challenge](#) ci-après dénommé « le Site ».

Sont également disponibles sur le Site les notices explicatives, le CCTP, des exemples des travaux des années précédentes, et le calendrier à respecter.

Une information sur l'existence du challenge pourra être indiquée sur le site des partenaires.

Article 5 : Description des productions à fournir par les participants

La première phase de qualification demandée aux équipes inscrites est composée de deux réalisations répondant au CCTP téléchargeable sur le Site à compter du 6 octobre 2025 :

- les dossiers de préparation et technique du chantier à destination **de votre chef d'entreprise** ;
- une vidéo de présentation réalisée par le binôme à destination **du client final**.

Les équipes participantes s'engagent à être les auteurs des travaux transmis au jury.

5.1 L'organisation

Les travaux de la première épreuve qualificative pourront être déposés sur le « Site » du 5 janvier 2026 au 7 mai 2026.

5.1.1 Les productions remises par les candidats

1. Fiche d'identité suivant modèle

2. Dossier préparation de chantier (25 pages max)

- Description du projet, de son contexte et de la technologie à mettre en œuvre en fonction des besoins exprimés du client et du CCTP fourni, schémas, plans, nomenclature, devis, ... ;
- Présentation et justification de la solution retenue dans le respect des référentiels du diplôme concerné.

Les candidats doivent garantir la sécurité électrique du système mis en place et contrôler la conformité aux normes d'installations et règles de l'art.

Les plans et schémas devront être réalisés avec des outils numériques professionnels adaptés.

5.1.3 La vidéo de présentation

La production multimédia remise par les participants au Challenge respectera strictement les spécifications suivantes :

- support : à déposer sur le Site
- format : .mp4 / résolution 1920x1080 idéalement (ou 1280x720 minimum)
- taille maximale : 1 Go
- durée maximale : 5 minutes

Cette production est réalisée par le binôme.

La production multimédia est un outil de communication sur le projet présenté dans le dossier technique.

Mentions obligatoires :

- la page d'accueil doit contenir les logos de l'Académie correspondante (en haut à gauche), le nom de l'établissement ;
- la présentation des différents acteurs (élèves/apprentis, les équipes pédagogiques) ;
- la présentation du contexte et de la problématique ;
- la présentation des solutions et de la préparation du chantier ;
- les étapes de leur préparation de chantier.

Information à la fin de la vidéo

- **Les auteurs**

L'exploitation de cette vidéo se limite exclusivement dans le cadre du Challenge Melec TOP 12 Nouvelle-Aquitaine.

Sa diffusion se limite aux académies de Bordeaux, Poitiers et Limoges, pour un visionnage en ligne [sur l'espace M@gistère du Challenge](#). Cette production :

Se destine à un usage dans un cadre formel de la formation des élèves et du personnel enseignant de lycée professionnel.

S'inscrit dans l'exception pédagogique prévue par le Code de la propriété intellectuelle.

Sa diffusion est limitée au cercle restreint de la classe et aux membres du jury du Challenge, sans finalité commerciale, dans le seul but d'illustrer et de favoriser la compréhension du projet.

Ce média, d'une durée de 5 minutes maximum, fait l'objet d'une autorisation pour la captation de la voix et de l'image selon le formulaire du Ministère de l'Éducation Nationale, en vigueur en 2025-2026, disponible sur le site du Challenge.

- **Citer les images.**

Exemple :

Crédits images :

<https://www.legrand.fr> - www.sonepar.fr – Banque personnelle des auteurs (trices)

- **Citer la bande son de la vidéo dans la mesure où celle-ci serait présente**

Exemple :

Musique animation :

Crédit musique : Tony Anderson : @TonyAndersonMusic

Mise en ligne le JJ/MM/AAAA

Remarque : la vidéo ne doit pas se limiter à un simple diaporama ou à la lecture commentée du dossier technique en voix off. Il est préférable de privilégier une mise en situation orale simulant un rendez-vous client, avec une argumentation adaptée à un public non technicien.

Le jury délibérera sur la base d'une grille d'évaluation mis à disposition à compter du 6 octobre 2025, sur [la plateforme M@gistère 2 du challenge](#) (appelée annexe1).

6. Modalités de sélection des lauréats

La sélection des gagnants s'opère en deux phases.

6.1 Présélection des 12 binômes finalistes

Un premier jury, constitué d'inspecteurs de l'éducation nationale concernés par les filières, d'enseignants experts et de représentant(s) des sociétés partenaires, examine les productions de l'ensemble des équipes et délibère sur la base de la grille d'évaluation réalisée par les créateurs du sujet, dans un lieu à définir d'une des trois académies.

Au terme de sa délibération qui se tiendra du 18 au 20 mai 2026, le jury désignera les 12 meilleures réalisations. Les établissements retenus seront informés le 20 mai 2026 après-midi.

Le jury est souverain dans sa décision et aucun appel de cette décision ne pourra être fait. Les équipes non retenues seront prévenues par le jury inter académique.

Les équipes ayant réalisées ces 12 productions participent à la finale qui a pour but de fixer l'ordre de classement des trois premières équipes lauréates.

6.2 Finale

Elle se déroulera sous la forme d'une épreuve pratique de câblage, de paramétrage et de mise en service, dans le domaine domestique ou tertiaire. Un quiz sur la sécurité, santé au travail sera

également demandé.

Les 12 équipes finalistes s'engagent à être présentes pour réaliser le chantier devant le jury final.

Les candidats retenus devront se rendre sur le lieu de la finale par leur propre moyen ou avec l'aide des professeurs de chaque établissement lorsque l'organisation d'un déplacement collectif sera possible. Le jour de la finale, le repas du midi est assuré par les partenaires.

Legrand prendra en charge de façon égalitaire avec les partenaires, les supports et la sérigraphie, l'hébergement des deux soirées et les repas pour les apprenants, les inspecteurs et les enseignants ne pouvant pas rentrer chez eux car trop éloignés pour rentrer à leur domicile et dans le cas où l'établissement ne pourrait pas les prendre en charge, à raison d'une chambre pour 2 candidats et une chambre par membre du jury.

L'ensemble des réservations et des prestations seront organisées et pris en charge par les organisateurs dans le respect des règles et des procédures cadeaux et invitations.

Les enseignants accompagnateurs seront membres du jury. Il est prévu un accompagnateur par binôme. Si un des candidats sélectionnés venait à ne pas pouvoir participer à la finale du Challenge pour un motif justifié, il pourra alors se faire remplacer par un autre candidat du même établissement, après accord des organisateurs.

Le jury examinera les 12 réalisations sur la base de la grille des critères et désignera l'ordre des lauréats.

Conditions matérielles

Lieu de la finale : LP Paul Guerin – 19 rue des fiefs 79 000 Paul Guerin

Organisation :

- 9 juin 2026

13h30 : accueil des candidats au LP Paul Guerin

14h00 : Départ en bus pour visites de lieux emblématiques de la ville de Niort

16h30 : Présentation des partenaires et du déroulement de la finale

17h15 : Prise de connaissance du sujet

18h00 : Quiz sur la sécurité, santé au travail en lien avec le futur chantier

18h30 : Fin de la première journée

- 10 juin 2026

8h00 : accueil des candidats

8h15 : début des épreuves - 17h30 : fin des épreuves

- 11 juin 2026

Mise en service et livraison de l'installation

8h00 : début des épreuves 11h00 : fin des épreuves

Délibérations : de 11h30 à 12h00 Remise des prix : 12h15

Nuitées et restaurations : les organisateurs prendront en charge les nuitées et les dîners du 9 et 10 juin, les petits déjeuners et les déjeuner du 10 et 11 juin 2026.

Matériel mis à disposition des candidats :

- l'ensemble du matériel électrique nécessaire à la réalisation, fourni par les sociétés partenaires ;
- les notices des constructeurs fournies avec le matériel ;
- les appareils de mesures nécessaires ;
- le sujet complet du Challenge avec la grille d'évaluation ;
- une tablette pour répondre au quiz et réaliser la mise en service.

Matériel à apporter par chaque candidat :

- caisse à outils complète et tenue de travail adaptée (dont chaussures de sécurité) ;

- les outillages collectifs (perceuse, scie, règle 1m, niveau 1m, ...).

Critères d'évaluation de la finale

Les candidats seront évalués selon des critères définis dans une grille d'évaluation par compétences qui sera communiquée aux candidats au début de l'épreuve.

Les candidats seront évalués pendant toute la durée de la finale par des membres du jury composés d'un binôme (un professeur et un professionnel), sous la responsabilité du président du jury, qui arrêtera le classement final du Challenge (NB : un membre du jury ne pourra pas évaluer un candidat qu'il connaît). En cas d'exæquo, les candidats seront départagés à partir des travaux de la phase de présélection.

Article 7 : Les prix

Les productions réalisées pourront être présentées sur le Site du challenge, des rectorats des trois académies et ceux des partenaires.

Les matériels électriques installés et la maquette support utilisée lors de la finale seront donnés sans aucune contrepartie financière à chaque établissement finaliste.

Le rapatriement de la maquette en don sera à la charge de l'établissement finaliste. Une note d'information précisant ces caractéristiques lui sera communiquée facilitant le transport des matériels.

Article 8. Remise des prix

La cérémonie de remise des prix se tiendra à l'issue de la finale dans l'établissement d'accueil. Toutes les équipes seront récompensées. Les trois premières équipes feront l'objet d'un classement.

Le palmarès du Challenge pourra être publié sur le portail du site du Challenge, des trois académies et les sites des partenaires.

Le trophée du challenge, remis en jeu chaque année, sera transmis à l'établissement 1^{er} par l'équipe victorieuse de l'année précédente ou l'un de ses représentants.

Il sera également communiqué aux rectrices et aux recteurs d'académie, au délégué de région académique à la formation professionnelle initiale et continue et à l'apprentissage, à ses adjoints et aux chefs d'établissements concernés.

Article 9. Conditions de déroulement de la finale

Aucun participant ne pourra être autorisé à quitter seul l'enceinte du Challenge pendant toute la durée des épreuves, sous peine de disqualification. De même, aucun document (en dehors de ceux mis à disposition par le jury) ne pourra être utilisé par les candidats, sous peine de disqualification.

L'usage de la messagerie électronique (courriel) ou de tout autre moyen de communication avec une personne étrangère au Challenge est strictement interdit (y compris téléphone portable).

Article 10. Limites de responsabilités

Les organisateurs ne sauraient être tenues pour responsables au cas où un ou plusieurs participants ne parviendraient pas à se connecter au site internet du challenge ou à concourir du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

Les élèves participant au Challenge mènent des activités et se déplacent sous la responsabilité pédagogique, administrative et financière de leur établissement qui prend toutes les mesures nécessaires, notamment en termes d'accompagnement et d'assurance.

Article 11. Modification du règlement

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de suspendre, de modifier, de reporter ou d'annuler le Challenge si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent. Les participants seraient dans ce cas informés par leur académie.

Article 12. Autorisation de reproduction et de représentation

Les participants autorisent les organisateurs, à titre gracieux, à reproduire sur tout support imprimé et numérique et à diffuser par tous réseaux de communication (dont les réseaux sociaux et les sites de

partage) les productions réalisées avec la mention des auteurs dans le but de promouvoir le Challenge. Cette autorisation est valable pour le monde entier et pour une durée de 5 ans à compter de la clôture du Challenge. Les établissements scolaires pourront faire mention de leur participation et de leur classement au Challenge MELEC Top 12 Nouvelle-Aquitaine sur leurs sites internet.

Les élèves pourront aussi faire mention de leur participation et de leur classement Challenge MELEC Top 12 Nouvelle-Aquitaine dans leur CV.

Article 13. Autorisation de reproduction et de représentation à l'image

Pour pouvoir participer au Challenge, chaque élève mineur doit faire signer une autorisation par ses parents (ou par ses représentants légaux) (Annexe 3) ou s'il est majeur donner son accord par écrit (Annexe 4), afin que les images le concernant au sein de son équipe, qui pourraient être enregistrées, puissent être diffusées par les parties dans le cadre du Challenge et de sa promotion. Les professeurs responsables de l'équipe collectent ces documents et les joignent au dossier transmis au jury pour l'évaluation.

Article 14. Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel recueillies à partir du formulaire de participation font l'objet d'un traitement informatique par les organisateurs, responsable de traitement en vue de permettre aux candidats de participer au Challenge et de permettre aux lauréats de recevoir leur lot. Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, les participants au Challenge disposent des droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité, d'effacement de leurs données, et de la possibilité de donner des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données à caractère personnel après leur décès. Pour exercer ces droits, les participants devront adresser une demande par courrier électronique en joignant une copie de leur pièce d'identité aux adresses suivantes :

dpd@ac-bordeaux.fr pour les participants relevant de l'académie de Bordeaux,

dpd@ac-limoges.fr pour les participants relevant de l'académie de Limoges,

dpd@ac-poitiers.fr pour les participants relevant de l'académie de Poitiers.

En cas de difficultés, les participants peuvent également introduire une réclamation auprès de la CNIL par courrier postal en écrivant à : CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 ou par téléphone au : 01 53 73 22 22 le mardi de 10 h à 12 h et le jeudi de 14 h à 16 h.

Article 15. Acceptation du règlement

La participation au Challenge implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Article 16. Loi applicable et litige

Le présent règlement est régi par la loi française.

Les organisateurs se réservent le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du Challenge, sur les résultats, sur les prix ou leur réception, un mois après la fin du Challenge.